

Dons du Comité de surveillance de la commune de Moissac, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons du Comité de surveillance de la commune de Moissac, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 63-64;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13478_t1_0063_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sur les bases de la probité et de la vertu, le bonheur par excellence c'est de mourir pour sa patrie : que cette vérité profondément sentie prouve que la République est impérissable.

Oui ! un peuple qui reconnaît un Etre Suprême, qui croit à l'immortalité de l'âme est un peuple vertueux, et un peuple vertueux ne périt jamais. L'égalité, la fraternité forment son union, son union fait sa force, et sa force est tellement incalculable que l'univers entier combattant contre lui serait certain de succomber.

Citoyens représentans, vous qui êtes assez heureux pour occuper le poste le plus périlleux, que de pareils attentas vous honorent ! Les scélérats, les lâches n'attaquent jamais que les hommes vertueux. Recevez les expressions de la joie, et les félicitations de la Société populaire de Corbeil. En secourant Geffroy ce brave républicain, en exerçant envers lui la justice et la bienfaisance nationale, vous avez rempli le vœu du peuple. Geffroy, vertueux et courageux, sera imité de tous ; vous serez défendus comme vous êtes armés et honorés. Les représentans d'un peuple libre, dignes de son estime, sont bien certains que le peuple les défendra. Citoyens représentans, les citoyens de Corbeil se trouveraient heureux de mourir en vous le prouvant » (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

45

La section des Champs-Élysées, pénétrée d'horreur en apprenant l'attentat commis dans ses représentans Robespierre et Collot-Herтой, vient assurer la Convention nationale que les membres de cette section seront toujours debout pour lui servir de rempart et la venger du fer assassin des Pitt et des Cobourg (2).

L'ORATEUR : « Législateurs,

Les ennemis de la révolution, ayant épuisé tous les moyens les plus perfides pour anéantir la liberté, ont dans leur rage impuissante formé le projet horrible d'assassiner les représentans du peuple qui ont montré le plus d'amour et d'énergie pour la cause de la liberté. Ces scélérats, non contents d'avoir assassiné Marat, Chaslier, Le Pelletier, d'avoir suscité la guerre de la Vendée, éveillé le fanatisme, provoqué la famine, ont osé porter une main sacrilège sur deux membres de la Convention nationale, espérant jeter la terreur dans l'âme des patriotes, comme si la mort était à craindre pour l'homme brûlant d'amour pour la liberté, comme si des Législateurs qui mettent la vertu à l'ordre du jour, calculaient leur existence physique et ne provoquaient pas sur leur tête les poignards des scélérats.

(1) C 306, pl. 1156, p. 33, signé DAVOUS (présid.), BOZON, VIARD, BERTRAND, GUÉRIN.

(2) P.V., XXXVIII, 149. Mon. XX, 591; M.U., XL, 140; Débats, n° 615, p. 108; J. Perlet, n° 613; S.-Culottes, n° 467; Répu., n° 159; J. Fr., n° 611; C. Eg., n° 647; J. Sablier, n° 1345; J. matin, n° 706; Audit. nat., n° 612; J. Paris, n° 514; Mess. soir, n° 648; Ann. R.F., n° 179.

Continuez, Législateurs, de vous pénétrer du bien public.

Guerre aux vices, guerre aux tyrans, aux féroces anglais, surtout point de grâce. La République est sauvée et vous aurez bien mérité de la patrie.

Tels sont les sentimens unanimes des citoyens de la section des Champs-Élysées qui seront toujours debout pour vous servir de rempart et vous venger du fer assassin des Pitt et des Cobourg » (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

Ces diverses adresses excitent les plus vifs applaudissemens.

46

Le Comité de surveillance de la commune de Moissac (2) instruit la Convention nationale, que le 19 du mois de floréal, il a écrit au Comité de sûreté générale qu'il avoit fait un envoi de 54 marcs 1 once 1/2 d'argenterie, dont il avoit chargé la messagerie nationale de lui faire passer, et qui avoient été trouvés enfouis dans un des champs de monsieur de St-Jean, reclus et père d'un émigré; nous vous avons instruits, dans son temps, de tout ce qui avoit accompagné cette trouvaille; nous vous avons dit qu'il y avoit quantité de linges précieux; nous pensons que le Comité des inspecteurs de la salle en ordonnera la vente, et que les livres qui avoient été enfouis devront faire partie de la bibliothèque du district. Ce même Comité engage la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que le soleil de la raison ait éclairé les deux pôles.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Moissac, 1^{er} prair. II] (4).

« Représentans d'un peuple libre,

Nous croyons devoir vous informer que le 19 du mois floréal, nous avons instruit le Comité de sûreté générale d'un envoi de 54 marcs 1 once et demie argenterie, dont nous avons chargé la messagerie nationale pour lui être remise. C'était une quantité d'argenterie que nous avons trouvée enfouie dans un des champs de monsieur de Saint-Jean, reclus, et père d'un émigré. Il faut que la République entière apprenne que plus ses ennemis ourdissent des manœuvres pour opérer sa ruine, plus aussi les sans-culottes redoublent d'efforts pour détruire leurs perfides machinations. Tous leurs complots tournent à leur propre perte. En dépit de leur égoïsme ambitieux, le trésor national sera porté à son comble et l'aisance du pauvre indigent s'élèvera sans faste sur les débris de la fortune insultante des riches. Nous vous avons instruits dans son temps de tout ce qui avait accompagné cette trouvaille. Nous vous avons dit qu'il y avait quantité de

(1) C 306, pl. 1156, p. 35, signé VAUDE MONT (secrét.) [et 1 signature illisible].

(2) Lot.

(3) P.V., XXXVIII, 149. Bⁱⁿ, 9 prair. (suppl¹) et 10 prair (1^{er} suppl¹).

(4) C 305, pl. 1144, p. 16.

linge précieux; nous pensons que le Comité des Inspecteurs de la Salle en ordonnera la vente et que les livres qui avaient été enfouis doivent faire partie de la bibliothèque du district.

Nous ne saurions cesser de vous le répéter : restez à votre poste jusqu'à ce que le globe sera délivré des despotes, et qu'au bout de la carrière pénible que vous avez encore à parcourir, vous puissiez dire avec satisfaction; tous les peuples de l'univers ont fraternisé ensemble et le soleil de la liberté a dardé de ses rayons l'un et l'autre pôle. S. et F. ».

COMBERBIAT (*présid.*), ARMAND VIGNÉ, LATAILLÈDE, POUGET, AURIMONT, BERTON, CAPGRAS, BOITEL, D. LARPY.

47

Les administrateurs du district d'Orléans, département du Loiret, font passer à la Convention nationale copie de leur délibération du 27 floréal, qui constate plusieurs traits de générosité et de désintéressement de la part des habitants de la petite commune de Madié, dépendante de ce district.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité d'instruction publique (1).

Dans la commune de Mardie, le nommé Gaspard, laboureur, père de famille sans fortune, tombe malade. Ses terres restent à cultiver et à ensemer; les autres laboureurs de cette commune se sont portés sur les terres de ce malheureux père de famille, avec neuf charrues. Bientôt elles ont reçu la culture et la semence nécessaire; et la moisson prochaine qu'il va faire, lui prouvera, et à la France entière, que le malheur, sous un gouvernement libre, n'est qu'une idée.

Un citoyen de la même commune parti pour la première réquisition, laissait trois sœurs dont l'âge les éloignait de la loi qui accorde des secours aux parents des défenseurs de la patrie. Elles étaient sans fortune et sans moyens pour faire cultiver une petite partie de vignes communes; les cultivateurs de cette commune, aidés par la municipalité et la Société populaire, ont déjà donné à ces vignes les façons qu'elles exigent, et continueront de les faire jusqu'à la récolte, sans autre intérêt que d'avoir soulagé l'infortune.

Déjà les noisetiers mis en réquisition chez le citoyen Carré, laboureur dans notre commune, dit l'agent national, pour la fabrication de la poudre, sont exploités et rendus à Chenailles, point de réunion désigné par l'agent national de la commune de Denis-sur-Loire, chef lieu du canton; cette exploitation a produit 75 bottes de 34 à 35 pouces de circonférence. Les frais sont considérables; les citoyens pour éviter ces frais ont travaillé chacun à leur tour et ce travail a été terminé en très peu de temps (2).

(On applaudit).

(1) P.V., XXXVIII, 150; *Audit. nat.*, n° 612; *J. Sablier*, n° 1344; *M.U.*, XL, 140; *J. Paris*, n° 515; *J. Fr.*, n° 611; *Rép.*, n° 659; *Mon.* XX, 590 et 602; *Ann. R.F.*, n° 179. Pas de commune portant le nom de Madié dans ce district.

(2) Bⁱⁿ, 9 prair.

48

Le 1^{er} bataillon de Chaumont, Haute-Marne, dit à la Convention qu'elle a donné à l'univers l'exemple d'un gouvernement fondé sur des vertus, et que ses immortels travaux ont fait éclore la régénération des mœurs et pâlir d'effroi le despotisme. L'armée, jalouse de vaincre sous de tels auspices, a juré la mort des tyrans, et le bataillon de Chaumont, Haute-Marne, dont vous avez récompensé les premiers services en l'exceptant de la loi sur l'incorporation, se montrera toujours, par son courage, digne de cette honorable distinction.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[s.l.n.d.] (2).

« Représentans,

Vous avez donné à l'univers le premier exemple d'un gouvernement fondé sur les vertus. Vos immortels travaux ont fait éclore la régénération des mœurs et pâlir d'effroi le despotisme dont la politique n'est basée que sur les vices. Continuez, Législateurs, à fixer en France le bonheur en frappant à mort l'immoralité et la trahison. L'armée, glorieuse de vaincre sous de tels auspices, a juré la mort des tyrans et de leurs satellites; elle tient son serment, et parmi les bataillons qui la composent, celui de Chaumont, Haute-Marne, dont vous avez récompensé les premiers succès en l'exceptant de la loi sur l'incorporation, se montrera toujours, par son amour pour la discipline et par son courage digne de cette honorable distinction.

Mort aux tyrans et à leurs vils suppôts voilà sa devise.

Vive la République, une, indivisible et démocratique ! »

GUARDON (*Chef de bataillon*), GOUDART, MION (*lieut.*), ELIICHAUT (*cap.*), [et 64 signatures illisibles].

49

Les administrateurs du district de La Caune, département du Tarn, écrivent à la Convention : Vos décrets des 27 et 28 germinal, portant empreinte de l'énergie et de la sagesse qui vous caractérisent. Douterait-on encore d'une providence protectrice de la liberté ? elle rend nos récoltes abondantes, et elle déjoue les complots de Pitt et des conspirateurs.

Notre district, l'un des plus pauvres, vient d'ajouter aux dons nombreux qu'il a faits, pour les volontaires malades qui viennent de combattre le despote castillan, 31 matelas, 461 draps de lit, 520 chemises, 78 nappes, 807 serviettes, 28 couvertures de lit, 27 paires de bas, 16 bonnets, 3 traversins, du linge pour de la charpie, et a fourni en outre 152 mulets harnachés pour le service des équipages aux Pyrénées.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXVIII, 150. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t); *J. Sablier*, n° 1344.

(2) C 306, pl. 1156, p.39.

(3) P.V., XXXVIII, 151. Bⁱⁿ, 9 prair. (suppl^t) et 10 prair (1^{er} suppl^t).